

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2022-379 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Dominique, que lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2022, le conseil municipal a adopté le règlement mentionné en rubrique.

Toute personne intéressée à prendre connaissance dudit règlement peut en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité ou en communiquant avec le bureau municipal.

Donné à Saint-Dominique, ce 9 février 2022.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Christine Massé